

	
Délégation n° 9	Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024
Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
<p>Le Lundi Seize Décembre deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 06/12/2024</p> <p>Membres présents : 22 puis 21 (Mr HURTREL Grégory quitte la séance à 20 h 20)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 7</p> <p>Nombre de votants : 26</p> <p>Affiché le 19/12/2024</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET (à compter de 20 h 20).</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 26</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p> <p>Objet : Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 – Budget Principal</p> <p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint</p> <p>Synthèse de la délibération : Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 – Budget Principal</p>	

Vu l'article 7 modifié de la loi 82.213 du 2 mars 1982 permettant au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à adoption du budget, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son adoption et ce, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente.

Considérant l'avis conforme de la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 3 Décembre 2024,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour l'achat de la résidence du Clos Saint Victor ;

Considérant la nécessité de changer le revêtement du terrain synthétique ;

Considérant la nécessité d'engager l'achat de nouveaux photocopieurs ;

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour l'achat de logiciels et licences ;

Considérant la nécessité d'engager des frais d'études ;

Considérant la nécessité d'engager au plus vite l'achat de matériel informatique et téléphonie, de matériel de bureaux, de mobiliers et d'achats divers ;

Considérant la nécessité d'engager au plus vite des travaux de voiries, d'installations générales, d'agencement et d'aménagement divers des bâtiments ainsi que les aménagements de terrain ;

Considérant la nécessité d'engager les dépenses liées à l'extension de la gendarmerie.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :

- à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement
- à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Dépenses d'investissement			
COMPTE BUDGETAIRE		LIBELLE	MONTANT
21313	020	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	650 000.00
2128	020	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAIN	610 000.00
21838	020	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	100 000.00
2051	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	25 000.00
2031	020	FRAIS ETUDES	3000.00
2313	11	Extension gendarmerie	360 000.00
2185	020	MATERIEL DE TELEPHONIE	2 000.00

21838	020	MATERIEL INFORMATIQUE	3 000.00
2151	020	RESEAUX DE VOIRIE	25 000.00
2152	020	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25 000.00
21351	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	50 000.00
2184	020	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	5 000.00
2128	020	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAIN	10 000.00
2181	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10 000.00
2188	020	AUTRES	5 000.00
		TOTAL =	1 883 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription des crédits d'investissement par anticipations énumérés ci-dessus.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

